



Une rentrée scolaire sereine et sans restriction sanitaire

A quelques jours de la rentrée scolaire 2022-2023, Pascal Riette, principal du collège Pierre et Marie Curie, prévoyait une rentrée "**sereine**", mais avec une organisation un peu différente des années précédentes. "**Sereine, parce qu'une affectation est prévue pour chaque poste. Il ne manquera pas de professeur pour cette rentrée**", rassure-t-il. Concernant l'organisation, les élèves de 6e et 3e sont entrés le jeudi 1er septembre à partir de 7 h 55, et ont eu cours le lendemain, le vendredi. Ce qui change par rapport aux années précédentes puisqu'ils ne revenaient en classe que le lundi.

Cependant, comme à l'habitude, les élèves de 5e et 4e ont été accueillis le vendredi 2 septembre. Les effectifs sont en hausse depuis 8 ans. "**Nous comptons aujourd'hui 656 élèves pour cette rentrée contre 636 l'année dernière. Il y a trois nouvelles affectations concernant les postes de secrétaire, d'infirmière et concernant une deuxième conseillère principale d'éducation (CPE). Concernant les nouveautés, un dispositif d'expérimentation d'une section européenne en anglais et espagnol est mis en place pour les classes de 4e**", développe Pascal Riette.

Dès la rentrée, les codes d'accès aux applications informatiques du collège ont été distribués à tous les élèves. Une calculatrice, offerte par le Département, est attribuée à chaque élève arrivant en classe de 6e. Un abonnement à l'application "Voltaire" qui a pour but d'améliorer la maîtrise de l'orthographe et de l'expression orale et écrite, une des priorités de l'établissement, est offert à tous les élèves.

"Un protocole moins contraignant"

Concernant la crise sanitaire, l'établissement doit toujours respecter un règlement strict : "**Pour cette rentrée 2022, le niveau "socle" du protocole sanitaire qui est le moins contraignant est appliqué dans les collèges et les lycées**", précise Pascal Riette. Ce qui veut dire que cette rentrée a lieu sans restriction spécifique liée à l'épidémie de Covid-19. Tous les cours ont lieu en présentiel. Toutes les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions n'est pas requise. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, ce dernier demeure fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave. Dans ces cas précis, le collège

est en mesure de fournir les masques aux élèves et personnels qui doivent les réclamer auprès de la vie scolaire.

Le respect des gestes barrières reste fortement recommandé, en particulier : le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques, l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures) et le nettoyage des sols et grandes surfaces une fois par jour, ainsi qu'une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées. Le protocole sanitaire n'est pas pour autant figé et peut évoluer au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique, département par département.

De notre correspondante Marie-Christine Devillers



De gauche à droite, Laurène Magdeleine, conseillère principale d'éducation (CPE), Sandrine Gringore, principale adjointe, Pascal Riette, principal, Amandine Delapille, secrétaire de direction et Maryline Dumasdelage, CPE. M-C.D